



**Communiqué de Presse**

Jeudi 30 avril 2026

## **Les élu-es écologistes réaffirment leur opposition aux jeux olympiques et paralympiques d'hiver Alpes 2030**

**Depuis l'annonce de la candidature, les élu-es écologistes, au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes comme au Parlement, sont pleinement mobilisé-es aux côtés des collectifs citoyens et associations de montagne, en lien avec des experts indépendants, dans un travail de fond pour éclairer le débat public. C'est sur ce travail, constructif et cohérent, que s'appuie le groupe écologiste à la Région pour réaffirmer son opposition à la tenue de ces jeux. Cette position n'a rien de dogmatique et repose sur une analyse approfondie des enjeux environnementaux, économiques et démocratiques.**

L'accumulation des problèmes rencontrés dans l'organisation de ces jeux confirme cette position. Les crises de gouvernance se sont succédées, avec des démissions en cascade et une place de directeur général durablement vacante. Les rapports confidentiels de l'Inspection Générale des Finances tablent sur un déséquilibre de l'ordre de 850 à 900 millions d'euros qui pèsera en premier lieu sur les collectivités publiques et in fine sur les contribuables. Le calendrier est tout aussi inquiétant, avec un manque total de visibilité quant à la livraison des sites. L'absence de débat public est avérée.

Le projet s'enlisant, faute de concertation réelle avec les élu-es de terrain, il ne peut plus être réparé par des « solutions sparadrap » que les écologistes ne sauraient cautionner.

Ainsi, les élu-es régionaux votent contre toutes les délibérations qui concernent ces jeux au Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes. Les parlementaires écologistes se sont également opposés au projet de loi d'organisation des JOP pour ces mêmes raisons. Par ailleurs, en février 2024, Les Écologistes ont adopté à l'unanimité une motion nationale affirmant qu'en l'état, ce projet est « incompatible avec les limites planétaires, socialement inacceptable et élitiste » et conduisant à s'y opposer.

À cela s'ajoutent les actions juridiques engagées par les écologistes :

- un référé liberté visant à faire reconnaître la nécessité d'une consultation du public, reconnu comme légitime par le tribunal administratif de Marseille en janvier 2026 (avant d'être rejeté en appel),
- les recours contre la loi Olympique, toujours en cours, contestant les nombreuses dérogations au droit commun en matière démocratique, environnementale, d'urbanisme et de libertés publiques.

Les jeux olympiques d'hiver ne sauraient être réduits à une fête du sport. Ils supposent des investissements publics majeurs et des choix d'aménagement irréversibles, dont la réalisation dépend du renoncement aux règles d'urbanisme et au droit de l'environnement. Une association, le CIO, de droit suisse ne peut, par son cahier des charges, imposer à l'État de piétiner le droit français. Les JOP entraînent aussi des entraves graves aux droits humains fondamentaux au nom d'impératifs sécuritaires, et contribuent à creuser les déficits publics. Les Jeux n'ont jamais démontré leur rentabilité : partout, les contribuables ont dû payer les dettes laissées par les

éditions précédentes. Dans le contexte inflationniste et géopolitique actuel, les JOP 2030 n'y échapperont pas.

Ces jeux génèrent des impacts durables sur les territoires de montagne, territoires qui sont déjà fragilisés tant au niveau environnemental (diminution des chutes de neige, tension autour des ressources en eau) qu'économique (transition économique difficile). Nous continuerons à travailler dans ce sens, à informer les citoyens, avec les acteurs de terrain, et à défendre un autre avenir pour la montagne.